REGLEMENT INTERIEUR.

1. HORAIRES, ENTREES et SORTIES.

Cours répartis sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

- **La classe**

Matin

- à partir de **8H15** : accueil dans la cour (classes primaires)
  accueil dans les classes (maternelles)
- **8H25 : sonnerie : rassemblement des élèves par classe**
- 8H30 : début des cours
- 11H30 fin des cours (pour les maternelles, ouverture du portail vers 11H25)

Après-midi

- à partir de **13H15** : accueil dans la cour (classes primaires)
  accueil dans les classes (classes maternelles)
- **13H25 : sonnerie : rassemblement des élèves par classe**
- 13H30 : début des cours
- 16H35 : Fin des cours (pour les maternelles, ouverture du portail vers 16H25)

Merci de veiller au respect de ces horaires. Les retards perturbent tout le groupe … et la directrice qui doit répondre à l'interphone alors qu'elle est en classe !

Les enfants de Maternelle sont déposés et repris à la porte des classes.
Les enfants de Primaire sont déposés et repris au portail avenue de Mont-à-Camp.
Les CP vont directement dans leur classe le matin et l'après-midi, en arrivant à l'école.
Les parents déposent au plus vite leur enfant à l'école, mais ne sont pas autorisés à rester dans la cour, ni dans les couloirs ni dans le hall d'accueil, car les élèves de primaire sont gênés pour monter dans leur classe.

- **L'étude et la garderie**

L'étude et la garderie sont des services. Pour conserver un climat studieux, l'étude est obligatoire jusque 17h30. Votre enfant sera récupéré dans la cour à cette heure-là. Si vous reprenez votre enfant plus tôt, il lui faut alors aller en garderie en vous attendant.

Matin :

Garderie : à partir de 7H30 et jusqu'à 8H15 (toutes classes)

Soir :

Etude : 16H35 à 17H30 (primaires)
Garderie : 16H30 à 17H30 (classes Maternelles)
Garderie : 17H30 à **18H30 précises** (toutes classes)

Dans l'intérêt de tous, et surtout dans l'intérêt de votre enfant, ces horaires sont à respecter ! A savoir : toute heure entamée est comptée au tarif d'une heure occasionnelle, c'est-à-dire : 2,10€.

2. ABSENCES ET OBLIGATION SCOLAIRE.

Toute absence dans les classes primaires doit être notifiée **par un justificatif écrit** des parents. Les motifs légitimes prévus par la loi (article L.131-8 du Code de l'Education) sont : « maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. »

Seuls les cas de maladie contagieuse ou les contre-indications sportives nécessitent un certificat médical.

Nous procèderons à **l'éviction jusqu'à guérison complète des enfants atteints de pédiculose (poux)**. Surveillez régulièrement la chevelure de vos enfants et traitez si nécessaire ainsi que vêtements et literie.

La fréquentation scolaire est une obligation pour tous les enfants à partir de 6 ans. Les parents d'élèves des classes primaires sont donc priés de ne pas emmener leurs enfants en vacances en dehors des périodes de vacances scolaires pour l'Académie de Lille (Zone B).

Les enseignantes signaleront à la directrice toute absence non-justifiée qui les signalera à son tour à l'Inspection Académique. Des sanctions pourront alors être prises par les services académiques.

3. MEDICAMENTS ET TRAITEMENTS MEDICAUX.

En référence à une note des services de l'Education Nationale en date du 29 décembre 1999, **aucun médicament ne doit être donné à l'école** (ni à la cantine).

En effet, un médicament n'est jamais totalement inoffensif et peut avoir des effets secondaires imprévisibles. De plus, les enseignants ne sont pas compétents pour administrer ces traitements. Il est le plus souvent possible d'effectuer les prises en dehors du temps scolaire. (ex : une le matin, une en rentrant de l'école et une avant de se coucher).

Tant qu'un traitement important est nécessaire, les enfants restent au domicile.

Seules les maladies chroniques (ex : asthme) peuvent faire exception dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), en lien avec l'avis du médecin traitant et du médecin scolaire, et sur la base d'un protocole clairement établi.

4. RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS OU PARENTS-DIRECTRICE.

- Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous en dehors des heures de classe. Pour ne pas perturber l'accueil et la sortie, veuillez vous contenter de communications courtes lorsque vous déposez ou reprenez votre enfant.
- La Directrice, également enseignante, peut vous recevoir le soir après la classe ou lors de sa journée de décharge, le jeudi, sur rendez-vous.
- Une réunion d'informations est prévue en début d'année, pour chaque classe. Nous souhaitons que chaque enfant soit représenté par au moins un de ses parents.
- Le droit à l'information des conjoints divorcés ou séparés sera respecté, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur. Pour cela, nous demandons au parent qui ne vit pas avec l'enfant qu'il nous fournisse quelques enveloppes timbrées pré-adressées afin que nous lui transmettions les documents qu'il attend.

Pour chaque classe, nous souhaitons que deux parents d'élèves acceptent de tenir le rôle de « parents-relais », c'est-à-dire, être parent communiquant… (auprès de la directrice, entre l'enseignant de la classe et les familles, lors du Conseil d'Etablissement, dans de courtes responsabilités : tombola, actions de l'APEL…)

5. POCHETTE DE LIAISON. TRANSMISSION DES INFORMATIONS.

Les circulaires, factures et autres informations seront transmises régulièrement par l'intermédiaire d'une **pochette cartonnée bleue** :

Mode d'emploi

- **vérifier** quotidiennement son contenu
- **retirer** et **lire attentivement** les différentes informations
- **conserver** les documents à la maison
- **signer la feuille collée** à l'intérieur de la pochette
- **compléter**, si nécessaire, la case qui convient. (date, nature de l'info...)

Par souci d'économie, pour les fratries, certaines infos ne sont données qu'aux aînés.
Nous essayons de responsabiliser les enfants pour qu'ils n'oublient pas de transmettre ces informations rapidement. Bien évidemment, nous comptons sur les parents pour les accompagner en suivant le mode d'emploi ci-dessus.
D'autres informations complémentaires sont consultables sur le site de l'école ainsi que la vie de l'école. N'hésitez pas à le consulter de temps en temps.

6. DU BON USAGE DES RESEAUX SOCIAUX.

Un phénomène nouveau est apparu, notamment pour les élèves des classes de cycle 3. En effet, nous avons dû intervenir plusieurs fois l'année dernière car des élèves utilisaient des réseaux sociaux (type facebook ou msn) pour dénigrer de façon parfois violente des camarades de classe. Ceci est inacceptable car influe de façon très négative sur l'ambiance de classe. Il s'agit en plus d'un acte répréhensible au regard de la loi.

Nous demandons donc aux parents de vérifier que l'utilisation de ces nouveaux moyens de communication respecte chaque personne de l'établissement. Nous veillerons à ce qu'aucun débordement ne puisse être relevé et n'hésiterons pas à sanctionner si nécessaire.

De même, lors des sorties scolaires, aucune photo prise par les enfants et faisant apparaître d'autres camarades ou adultes sans leur autorisation ne devra être publiée sur internet. Là aussi, nous comptons sur votre collaboration pour effectuer un contrôle parental et participer à l'éducation de l'utilisation des nouvelles technologies.

7. MANUELS SCOLAIRES et MATERIEL.

En échange d'une participation financière, du CP au CM2, des manuels scolaires ou fichiers sont mis à disposition des élèves et sont fournis par l'intermédiaire de l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires).
Ces livres seront recouverts dès leur distribution. Ne collez pas d'adhésif sur les couvertures. Ecrivez le nom de votre enfant sur les étiquettes d'identification, en début de livre. Tout manuel rendu abîmé en fin d'année scolaire sera facturé à la famille.

L'enfant a besoin de tous ses outils. Avec ses parents, il veillera à ne manquer de rien ; il lui faut apprendre à gérer son matériel, à le soigner. Qu'il ne manque ni de colle, ni de crayons, ni de cahiers…
A propos du matériel de l'école, toute dégradation sera sanctionnée par un remboursement à la charge des parents, pour les frais de réparation.

CIRCULAIRE DE RENTREE
Année scolaire 2015-2016

(Veuillez lire très attentivement ce document et le garder durant toute l'année scolaire)

Madame, Monsieur,

Au nom de toute la communauté éducative, je souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves et à leur famille qui découvrent, en ce jour de rentrée, l'Ecole Dominique Savio.

Je n'oublie pas d'accueillir celles et ceux qui ont déjà fait un « petit bout de chemin » dans notre école.

Je souhaite que cette année scolaire 2015-2016 permette à tous les enfants de s'épanouir pleinement en avançant, en confiance, sur les chemins de la connaissance et du développement personnel.

Soyez assurés de mon dévouement et de celui de toute la communauté éducative : enseignants, personnel éducatif, personnel d'entretien, bénévoles du comité de gestion ou de l'Association de Parents d'Elèves.

Madame Odile Vanhove.

Après lecture de ce document, je vous prie de bien vouloir compéter et signer ce talon réponse et de le remettre ainsi que toutes les autres circulaires, à l'enseignante de votre enfant, pour le vendredi 4 septembre 2015. Je vous remercie.

……

Madame ……, Monsieur.....
Parents de ..... (aîné dans l'école), classe de .....

- Attestent avoir pris connaissance des informations de la circulaire pour la rentrée 2015/2016.

Date : ..... Signature des parents ou des responsables légaux.